



La lettre de la sénatrice

*Jeudi 5 décembre 2024
Lettre d'information bimensuelle n°69*

Mesdames, Messieurs, Chers élus,

Lundi 2 décembre, le premier ministre a engagé la responsabilité de son gouvernement en déclenchant l'article 49.3 de la Constitution afin de faire adopter, sans le vote des députés, le projet de budget de la sécurité sociale. Moins de 48 heures après, deux motions de censure étaient déposées. L'une d'elles a été votée par 331 députés, renversant le Gouvernement Barnier en place depuis seulement 3 mois et suspendant l'examen du projet de loi de finances en cours au Sénat jusqu'à la nomination d'un nouveau Gouvernement qui aura la charge de présenter, alors, un nouveau budget.

Concernant le budget de l'Etat pour 2025, le Gouvernement devenu démissionnaire pourra déposer à l'Assemblée nationale une loi spéciale, comme cela a été fait en 1962 puis en 1979, afin de reconduire les recettes et dépenses dans les mêmes conditions que le budget 2024. Enfin, concernant le projet de loi de financement de la sécurité sociale, le texte issu de la commission mixte paritaire, sur lequel Michel Barnier a engagé le 49.3, est tombé. Le texte précédent, voté au Sénat, pourrait donc repartir à l'Assemblée.

Devant cette impasse constitutionnelle et jusqu'à la nomination d'un nouveau premier ministre par le Président de la République, le Gouvernement continuera d'assurer la gestion des affaires courantes.

À la crise démocratique majeure s'ancre durablement une crise

politique qui s'est accentuée depuis la dissolution de l'Assemblée nationale par le Président le 9 juin dernier.

Bonne lecture

Bien chaleureusement,

Marie-Claude VARAILLAS

SENAT

Vote solennel du projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2025



Mardi 26 novembre, le Sénat a approuvé le texte initial du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2025 à 202 voix pour et 109 contre.

Avec mon groupe, j'ai voté contre ce texte car, loin de répondre aux défis auxquels notre système de santé et de solidarité est confronté, il manquait cruellement d'ambition. Sous couvert de rigueur budgétaire, ce PLFSS prévoyait des coupes qui auraient affaibli l'accès aux soins, en particulier dans les territoires ruraux et les zones sous-dotées.

Avec mon groupe parlementaire, nous avons exprimé la nécessité d'investir dans les services publics de santé, de soutenir les hôpitaux, les soignants et les solutions locales adaptées aux besoins des citoyens.

Durant les débats nous avons porté des propositions concrètes comme :

- Mise à contribution les revenus financiers
- Renforcement du financement des centres de santé
- Régulation de l'installation des médecins
- Suppression la hausse de cotisation des collectivités et des hôpitaux via la CNARCL
- Conditionnement des aides publiques des industriels du médicament aux maintien de la production
- Suppression de la baisse des remboursements des médicaments et des consultations médicales
- Refus du travail gratuit pour financer la solidarité.

Pour rappel, faute d'avoir pu examiner à temps l'intégralité du texte dans sa version remaniée au fil des débats à l'Assemblée nationale, ce dernier avait été transmis au Sénat dans sa version initiale. Le vote du texte par la chambre Haute a conduit le premier ministre à convoquer une commission mixte paritaire afin d'aboutir à un texte de compromis entre sénateurs et députés. Bien que la Commission mixte paritaire ait débouché sur un texte conclusif, le premier ministre a préféré déclencher l'article 49-3 de la Constitution afin de faire adopter le PLFSS 2025 sans le vote du Parlement. Le renversement du Gouvernement Barnier, consécutif à la motion de censure votée hier, a fait tomber la version de du texte issue de la CMP. Le texte précédent, voté au Sénat, pourrait donc repartir à l'Assemblée.

Non au Mercosur



A l'occasion du débat qui a récemment eu lieu au Sénat sur l'accord entre l'UE et le Mercosur, nous avons, avec mon groupe, rappelé que le Sénat s'est prononcé contre la ratification du CETA et que ce texte n'est toujours pas arrivé à l'Assemblée Nationale.

Sur le MERCOSUR nous avons relayé les inquiétudes légitimes des syndicats agricoles et des peuples mobilisés contre cet accord qui conduirait à un dumping social et une mise en concurrence déloyale qui ne peut qu'accentuer les difficultés de nos agriculteurs et éleveurs.

Comment justifier l'interdiction de pesticides en Europe s'ils sont autorisés dans l'alimentation importée ?

Nous nous dirigeons bien vers un monde à plus de 2,5 °C qui nous oblige à repenser nos modes de production et de consommation.

Nos agriculteurs sont les premières victimes du changement climatique. Ce traité, à l'évidence ne protège pas les peuples mais les profits des multinationales comme LACTALIS par exemple qui investit au Brésil pour y produire du lait afin de l'exporter vers l'Europe et réduire ainsi sa collecte en France.

Le Gouvernement doit œuvrer pour l'abandon de ce projet de libre-échange.

Salon des maires - accueil des équipes municipales au Sénat



Comme chaque année, nous avons eu le plaisir, avec mon collègue Serge MERILLOU, d'accueillir au Sénat plus d'une centaine d'élus de la Dordogne venus au 106e Congrès des maires ainsi que Claude Bérit-Débat, ancien sénateur de la Dordogne.

Un Congrès empreint d'une certaine morosité cette année, qui a généré un cri de colère de la part des associations d'élus face aux ponctions financières prévues par le projet de loi de finances sur les collectivités. Projet de loi de Finances qui tombe de facto avec l'adoption par l'Assemblée Nationale de la motion de censure.

Ouverture d'une commission d'enquête sur les aides publiques aux grandes entreprises

N° 165
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2024-2025

Enregistré à la Présidence du Sénat le 27 novembre 2024

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'utilisation des aides publiques aux grandes entreprises et à leurs sous-traitants,

PRÉSENTÉE

Par Mme Cécile CUKIERMAN, M. Fabien GAY, Mme Cathy APOURCEAU-POLY, MM. Jérémy BACCHI, Pierre BARROS, Alexandre BASQUIN, Ian BROSSAT, Mmes Céline BRULIN, Evelyne CORBIÈRE NAMINZO, M. Jean-Pierre CORBISEZ, Mme Michelle GRÉAUME, M. Gérard LAHELLEC, Mmes Marianne MARGATÉ, Silvana SILVANI, MM. Pierre OUZOULIAS, Pascal SAVOLDELLI, Mme Marie-Claude VARAILLAS et M. Robert Wienie XOWIE,

Sénatrices et Sénateurs

(Envoyée à la commission des affaires économiques.)

Alors que cet automne 2024 est marqué par près de 180 plans de licenciements qui menacent au total plus de 47 000 emplois, mon groupe parlementaire a exercé son droit de tirage annuel afin d'enquêter sur les aides publiques aux grandes entreprises ainsi qu'à leurs filiales.

Comment une grande entreprise qui touche des aides publiques directes ou indirectes et qui verse des dividendes peut-elle licencier en masse, voire délocaliser nos savoir-faire ? La question est de plus en plus d'actualité : les aides publiques aux grandes entreprises avoisinent 140 milliards d'euros en 2018, près de 206 milliards d'euros en 2022, 240 milliards aujourd'hui sans aucune contrepartie sociale ni environnementale.

Face à ces constats, je me félicite que les moyens de contrôle parlementaire soient dédiés cette année à des propositions d'évaluation et de contrôle de l'utilisation des fonds de soutien aux entreprises. Investie de longue date sur le dossier de la conditionnalité des aides publiques à des engagements sociaux et écologiques des entreprises, je ne manquerai pas de vous tenir informés des évolutions et conclusions sénatoriales.

[Lire la proposition de résolution](#)

Ferroviaire : Non au démantèlement de Fret SNCF



A l'heure où l'urgence écologique implique de développer massivement les modes de transport décarbonés, en conformité avec les objectifs européens, Fret SNCF pourrait être démantelé et liquidé au 1er janvier 2025. Un non-sens total !

C'est pourquoi, je m'associe à plus de 600 élus pour signer la demande de moratoire et défendre cet outil public central qui répond aux besoins de notre économie et de notre industrie.

[Lire la tribune](#)

Consultation des élus locaux sur la simplification des normes



À l'occasion du Congrès des maires, la délégation du Sénat aux collectivités territoriales lance une consultation sur la simplification des normes qui pèsent sur les collectivités.

Dans la perspective des « Rendez-vous de la simplification » qui se tiendront au Sénat au printemps prochain, le Sénat souhaite recueillir les témoignages d'élus locaux afin de rendre plus efficace l'action publique locale. La consultation, conçue dans un format court, invite les élus à se prononcer sur des questions à caractère général puis sur plusieurs exemples concrets. Elle est ouverte jusqu'au lundi 16 décembre 2024.

Participer à la consultation

J'interroge le Gouvernement

- Retrouvez mes dernières questions au Gouvernement : [ici](#)

En circonscription

Inauguration des travaux de réfection de l'école Cyprien Brard au Lardin Saint Lazare



Samedi 16 novembre, à l'invitation de Madame la Maire Francine BOURRA, j'ai eu le plaisir d'assister à deux inaugurations sur la commune du LARDIN ST LAZARE aux côtés de Madame la Sous Préfète et de nombreux élus et acteurs locaux.

La matinée a débuté par l'inauguration du City-Stade ; un espace intergénérationnel dédié aux sportifs et équipé d'une piste d'athlétisme. Nous avons pu ensuite découvrir les travaux de rénovation du groupe scolaire Cyprien Brard, équipé de panneaux photovoltaïques et des classes entièrement neuves qui offrent aux élèves et aux enseignants des conditions de travail optimales.

Aidées financièrement par l'Etat et le Département, ces réalisations sont le fruit d'une dynamique ambitieuse portée par la Municipalité.

Dans cette commune particulièrement touchée par les difficultés économiques des papeteries de CONDAT, l'équipe municipale s'emploie à améliorer le quotidien des habitants.

Rencontre avec les salariés en grève de Francheville



Le 18 novembre dernier, je rencontrais une délégation des soignants de l'hôpital privé de Francheville à Périgueux mobilisés pour une meilleure reconnaissance de la part de leur direction et une hausse des salaires.

Ces professionnels dénoncent des salaires insuffisants et des conditions de travail qui se détériorent. Ils réclament légitimement plus de reconnaissance et une rémunération à la hauteur de leur engagement quotidien. Malgré la durée du mouvement et des négociations qui s'enlisent, leur détermination est intacte après bientôt 3 semaines de mobilisation.

Les femmes et hommes que j'ai rencontrés sont pleinement investis dans leur profession et leurs revendications doivent être entendues. C'est le sens de mon intervention auprès du directeur de l'établissement. Des compromis, comme une revalorisation salariale intégrant davantage de fixe ou une amélioration des conditions de travail, pourraient apaiser les tensions et favoriser un retour au dialogue. Si certaines responsabilités relèvent indéniablement des politiques publiques, il est impératif que l'établissement s'efforce de trouver des solutions concrètes pour répondre aux attentes légitimes du personnel.

Soutien aux salariés de Rougié à Sarlat

Je déplore la décision d'Euralis de fermer le site historique Rougié, ancien fleuron du foie gras sarladais ouvert en 1977, supprimant 73 emplois et fragilisant tout un territoire déjà impacté par la situation des papeteries de Condat.

En 2018, lors d'un gros plan social qui a fait passer l'usine de 152 à 83 employés, Euralis avait promis de faire de Sarlat un atelier haut-de-gamme mais il n'y eut aucun investissement dans des solutions durables et innovantes pour maintenir l'activité et les emplois.

Fermer Rougié, c'est renier une partie de l'histoire gastronomique de la Dordogne et tourner le dos à l'avenir de nombreuses familles. Cette décision est un coup dur pour le Périgord Noir et pour ses salariés investis dans leur travail et leur famille.

Je reste à leurs côtés et auprès des élus dans cette épreuve. Ce combat est aussi celui de tout un territoire, pour préserver son identité, ses emplois et son savoir-faire. Ainsi, dès l'annonce de cette fermeture du site de Sarlat, j'ai saisi le Gouvernement et reste mobilisée avec les élus locaux pour préserver les emplois et soutenir notre tissu industriel local.



**Monsieur le Ministre de l'Économie, des Finances
et de la Souveraineté Industrielle et Numérique,**

Ministère de l'Économie et des Finances
139 Rue de Bercy
75012 Paris

Périgueux, le 25 novembre 2024

**MARIE-CLAUDE
VARAILLAS**

SÉNATRICE
DE
LA DORDOGNE

VICE-PRÉSIDENTE
COMMISSION D'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE ET DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE

MEMBRE DE LA DÉLÉGATION AU
DROIT DES FEMMES

CONSEILLÈRE
DÉPARTEMENTALE

CANTON ISLE MANOIRE

Monsieur le Ministre,

Je me permets de solliciter votre intervention concernant la décision récente du groupe Euralis de fermer le site de production de foie gras historique Rougié à Sarlat, en Dordogne. Cette fermeture annoncée entraînera la suppression de 73 emplois et fragilisera un territoire déjà éprouvé par d'autres difficultés économiques, notamment celles touchant les papeteries de Condat.

Le site Rougié de Sarlat, créé en 1977, représente un symbole de l'excellence gastronomique française et une source d'emploi essentielle pour le Périgord noir. Pourtant, malgré son prestige et les engagements pris par Euralis en 2018 pour en faire un pôle d'excellence du foie gras haut de gamme, cette unité de production se voit sacrifiée sous prétexte d'une baisse d'activité.

Cette décision, dans un contexte de crises successives (grippe aviaire, COVID, hausse des coûts de production), ne fait qu'aggraver la fragilité de notre tissu industriel local. Elle illustre également un manque criant d'investissement dans des solutions durables et innovantes pour maintenir l'activité et les emplois.

L'État doit mobiliser les dispositifs d'appui industriel, tel le dispositif Rebond développé à Condat, pour favoriser les initiatives de reprises et mettre en place un accompagnement spécifique pour les salariés concernés, en facilitant leur reconversion ou leur reclassement sur le territoire.

Il est crucial de préserver cet acteur emblématique de la filière foie gras, qui participe à la fois à la souveraineté industrielle française et au rayonnement de notre gastronomie dans le monde.

.../...

« ESPACE LOUIS ARAGON », 1 PLACE DU 8 MAI 1945 – 24000 PÉRIGUEUX
15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06

*
mc.varailas@senat.fr - 06 33 36 06 85



Dans cette optique, je reste à votre disposition pour discuter des actions concrètes à envisager face à cette situation, en collaboration avec les collectivités territoriales et les acteurs économiques locaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma respectueuse considération.

Marie-Claude VARAILLAS

Bienvenue à la nouvelle préfète de Dordogne



C'est avec plaisir que j'ai participé à la cérémonie d'installation le 25 novembre dernier de Marie Aubert, récemment nommée préfète de notre département, avant de la rencontrer lors d'un premier entretien lundi 2 décembre, où nous avons pu échanger sur les enjeux majeurs qui concernent notre territoire.

Dans un contexte où la Dordogne fait face à des défis liés à la démographie, à la présence des services publics, au développement économique et à

l'augmentation de la précarité, je reste déterminée à poursuivre un dialogue constructif avec les représentants de l'Etat pour défendre les intérêts des habitants et promouvoir un avenir durable et solidaire.

Je lui souhaite pleine réussite dans ses nouvelles fonctions au service de notre belle Dordogne.

Rencontre avec Emmanuel DIDON, directeur de l'OFB



Lundi 25 Novembre, j'ai, à sa demande, reçu Monsieur DIDON, Directeur Régional de l'Office Français de la Biodiversité et son collaborateur départemental.

Quatre ans après sa création en 2019, l'Office Français de la Biodiversité est devenu un établissement public central dans la mise en œuvre des politiques environnementales.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre d'un rapport d'information produit par le Sénat qui au delà de dresser le bilan de cet organisme formule 29 recommandations destinées à procéder à des ajustements et des évolutions de ses missions et ainsi renforcer sa légitimité sans parti pris ni dogmatisme. Nous serons d'accord pour dire que la biodiversité et l'agriculture sont interdépendants depuis toujours.

L'OFB en assurant sa mission de veille, de préservation, de gestion et de restauration de la biodiversité si qu'à la gestion équilibrée et durable de l'eau et les agriculteurs en allant vers des modèles de culture plus vertueux, moins dépendants des produits phytosanitaires et ce pour préserver nos sols et nos ressources naturelles.

Un partenariat constructif doit s'instaurer entre les deux parties et cela passe par le dialogue et la pédagogie.

Dernières propositions de loi et de résolution du groupe CRCE-K :

[Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'utilisation des aides publiques aux grandes entreprises et à leurs sous-traitants : ici.](#)

Proposition de résolution en application de l'article 34-1 de la Constitution, visant à mettre fin au sans-abrisme des enfants : [ici](#).

Lire l'intégralité des propositions de loi 2023/2024 du
groupe

Marie-Claude Varailles
Espace Aragon
1 Pl. du 08 Mai 1945
24000 Périgueux
mc.varailles@senat.fr
06-33-36-06-85



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Marie-Claude Varailles.

[Se désinscrire](#)

